

L'augmentation croissante des loyers pose un grave problème aux vieillards de notre pays. L'autre jour, l'un des habitants de ma ville, Napanee, m'a prié de rappeler au ministre que la dernière augmentation de la pension de vieillesse avait été absorbée en majeure partie par l'augmentation des loyers. Les vieillards pensionnés n'ont donc pu s'en servir pour répondre à leurs besoins personnels. Que le ministre y veuille bien, de peur que la mesure à l'étude n'aboutisse à une autre escalade des loyers. Il doit certes y avoir un moyen de protéger les vieillards contre une augmentation injuste et sans scrupule des loyers.

En terminant, je réitère ma demande au gouvernement. Qu'il envisage lucidement le fiasco inévitable qu'entraînera l'adoption de cette mesure dans sa forme actuelle. Le gouvernement devrait renoncer à ce bill coûteux et inefficace et le remplacer par une augmentation uniforme accordée aux vieillards nécessaires de notre pays. Jusqu'à quand le gouvernement pourra-t-il se réober à l'évidence en la niant? Que le Parlement tout entier fasse état des besoins des vieillards et contribue à la présentation d'une mesure qui y répondra.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être bref car, comme l'ont déclaré des membres de notre parti, nous nous proposons de voter pour le projet de loi afin d'obtenir une pension plus élevée pour nos vieillards aussi rapidement que possible. Il y aurait lieu, toutefois, de signaler une ou deux choses au ministre. Le bill n'en sera peut-être pas modifié pour autant, mais j'espère qu'il en résultera une administration moins sévère que celle qui a prévalu dans le passé.

Disons pour commencer que jusqu'ici le débat semble avoir porté seulement sur ce qu'on entend par évaluation des ressources, des besoins ou du revenu. Certains qui ont pris la parole aujourd'hui et plus tôt au cours du débat sont incapables ou refusent de faire la distinction entre les trois. A mes yeux, il existe une différence marquée entre l'évaluation des ressources et l'évaluation des besoins et entre l'évaluation des ressources ou des besoins et l'évaluation du revenu.

Je vois dans ces trois choses un paradoxe, car on tente ainsi de désavantager les gens économes tout en accordant une augmentation maximum à ceux qui en ont le plus besoin. S'il était aussi simple d'appliquer pareille mesure législative que certains députés l'ont prétendu, il serait facile de rédiger et d'adopter une mesure qui donnerait satisfaction à l'ensemble du pays. Il serait plus facile aussi de verser les pensions et de percevoir les fonds requis.

L'opposition peut invoquer un argument valide contre tout désavantage dont souffriraient les Canadiens économes. Des milliers de gens ont mis un peu d'argent de côté et acquis certains biens qui rapportent. Ils vivent peut-être côte à côte avec des gens qui n'ont pas été aussi économes qu'eux et pourtant ils seront désavantagés. Pour moi l'épargne est encore une qualité et il me semble inacceptable d'imposer pareille sanction.

Certains députés ont présenté en même temps des arguments pour ou contre cette question. Si les députés sont résolus d'accorder une majoration maximum aux nécessiteux, nous devrions agir. Toutefois, si les députés se préoccupent davantage des sanctions imposées aux citoyens économes, c'est une autre affaire. On ne peut avoir à la fois le drap et l'argent.

En ce qui concerne l'interprétation d'une évaluation du revenu, bien qu'elle puisse comporter certaines injustices inhérentes, comme certains députés l'ont laissé entendre, il s'agit d'une évaluation des ressources sensiblement différentes de celles qui ont déjà été appliquées. D'après les évaluations des ressources déjà appliquées dans toutes les provinces qui versent des pensions de vieillesse, la valeur d'une maison, des obligations et des comptes de banque était additionnée. Si le montant global calculé d'après une comptabilité de gestion, dépassait un certain chiffre, la demande du requérant était rejetée. Je conviens avec le ministre qu'il ne faudrait pas tenir compte d'une maison ou d'autres biens qui ne produisent pas un revenu direct de plus de \$360 par année. Cela signifie sûrement qu'il existe une différence distincte entre l'interprétation d'une évaluation des ressources et de celle du revenu.

Il y a une différence marquée entre une évaluation des besoins et une évaluation des revenus. Pendant bien des années, le gouvernement de l'Alberta a ajouté un supplément aux prestations de sécurité de la vieillesse versées aux vieillards par le gouvernement fédéral. Ces paiements supplémentaires ont été, ces dernières années, établis après évaluation des besoins. Des travailleurs sociaux ont enquêté sur les lieux pour déterminer le coût des vivres, des vêtements, du logis, des médicaments et des autres besoins des vieillards. Tout revenu d'un requérant, y compris les paiements de sécurité de la vieillesse, était soustrait du montant maximum à la disposition d'un vieillard. Pour ces raisons, j'estime qu'il est injuste de laisser entendre qu'il n'y a pas de différence entre une évaluation des ressources comme on l'a appliquée dans le passé, une évaluation des besoins comme elle est appliquée maintenant et une évaluation des revenus comme l'envisage le ministre.